

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 juillet 2016

**Objet : RS - Mise à disposition d'un agent auprès de la fédération nationale Force Ouvrière**

- date de convocation le 01 juillet 2016
- nombre de conseillers en exercice : 38

L'an deux mille seize, le jeudi sept juillet à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 32

<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Benoit Perrotton
<b>Cognin</b>	Claude Vallier - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Leyse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Claude Davoine à Benoit Perrotton - de Bernard Januel à Dominique Pommat - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Alexandra Turnar à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 2

Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz

- assistaient également à la réunion :

Jérôme Bellot (SNCF) - José Crépy (mairie de Chambéry)

Dominique Bergé - Florian Maître - Axel Rebecq - Joris Simille - Eric Lux - Cyril Laïly - Christelle Delacroix - Hervé Palin - Nathalie Racine - Florent Guillerme

## **Bureau du 07 juillet 2016**

délibération n° 142-16

objet **RS - Mise à disposition d'un agent auprès de la fédération nationale Force Ouvrière**

---

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle qu'une convention, renouvelable annuellement, a été conclue entre la fédération nationale Force Ouvrière et Chambéry métropole pour la mise à disposition d'un agent à temps complet du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016.

La fédération nationale Force Ouvrière sollicite la reconduction de cette mise à disposition pour une durée d'un an.

Cette demande intervient dans le cadre des dispositions de l'article 100 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Elle sera compensée financièrement par une dotation particulière versée par la direction générale des collectivités locales.

**Vu** l'article 100 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 85-447 du 23 avril 1985 relatif à la mise à disposition auprès d'une organisation syndicale en application de l'article 100 de la loi du 26 janvier 1984,

**Vu** la délibération n° 122-15 C du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de service et de personnel,

**Vu** la délibération n° 175-15 du Bureau du 1<sup>er</sup> octobre 2015 relative au renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent à la fédération nationale des personnels des services publics Force Ouvrière du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016,

**Vu** la demande de la fédération nationale Force Ouvrière en date du 9 juin 2016,

**Vu** l'accord écrit de l'intéressée en date du 9 juin 2016,

### **Le Bureau de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** la conclusion de la convention de mise à disposition à temps complet de Josiane Touraine, éducatrice des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe titulaire à la direction des équipements collectifs d'agglomération et de la vie associative, entre Chambéry métropole et la fédération nationale Force Ouvrière, du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer la convention à intervenir dont le projet est joint en annexe,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin